



COMMUNE DE MAUPERTHUIS

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 281 25 00011

Date de dépôt : 13/06/2025

Demandeur : **Monsieur BESSON MOREAU PASCAL**

Pour : **REPLACEMENT ABRI DE JARDIN**

Adresse du terrain : **LE CLOS DE LA GARENNE à MAUPERTHUIS (77120)**

ARRÊTÉ

D'opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de MAUPERTHUIS

Le maire,

Vu la déclaration préalable déposée le 13/06/2025 par Monsieur BESSON MOREAU PASCAL demeurant 16 RUE DE LA SOURCE à CHANTELOUP LES VIGNES (78570) ;

Vu l'affichage en mairie en date du 16/06/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour REPLACEMENT ABRI DE JARDIN ;
- sur un terrain situé LE CLOS DE LA GARENNE à MAUPERTHUIS (77120) ;
- pour une surface de plancher créée de 12,00 m² ;
- pour une surface de plancher supprimée de 12,00 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 23/06/2016 ;

Vu l'avis Information de Architecte des Bâtiments de France en date du 12/07/2025

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à MAUPERTHUIS, le 22/07/2025

Le Maire



Dominique CARLIER
Maire de Mauperthuis

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.